

XXII. — FRANÇOISE DUMONT

1730--1746.

Sous son gouvernement des commissaires furent envoyés de la part du roi Louis XV pour prendre des informations sur tous les monastères de France. Le résultat de ces informations fut pour le monastère de la Bruyère la défense formelle de recevoir des novices. Cette défense fut signifiée à la prieure en 1734. C'était un arrêt de mort qui allait être exécuté dix-huit ans plus tard.

Nous croyons que Françoise Dumont était originaire du Mâconnais, mais nous n'avons aucun document pour appuyer notre conjecture.

XXIII. — CATHERINE BLANC

1746 -- 1752.

Le dernier acte qui témoigne de la vie du monastère de la Bruyère est un acte d'échange daté d'Anse, le 9 mars 1747, entre les dames de la Bruyère et le seigneur baron de la Chassagne (1). Les dames de la Bruyère cèdent les droits de directe qu'elles ont sur les paroisses de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Anse, la Chassagne, Saint-Cyprien, Lacenas, Charnay, en Lyonnais, Pommiers, Bèligny, Villefranche et Cogy en Beaujolais, et reçoivent du sieur de la Chassagne un pré situé sur la paroisse d'Anse, territoire de Bourdelan, contenant 14 bicherées environ. Les droits de directe sont estimés à un revenu de 20 livres. Ont signé : Catherine Blanc, prieure, dame Madeleine de Lamartine,

(1) Archives de Mongré, terrier La Fontaine, p. 25.